

Celtor remodèle l'espace disponible

- ▶ **Chambardement annoncé** sur le site de Celtor à Tavannes!
- ▶ **En vue d'optimiser l'exploitation de la décharge de Ronde-Sagne**, la place de tri des déchets verts sera déplacée.
- ▶ **Le projet prévoit également** le regroupement du traitement des déchets verts et des boues du balayage des routes.
- ▶ **Coût** de l'opération: 1,1 million de francs.



Le nouveau visage de la décharge Celtor, au nord de Tavannes, ne sera pas visible avant l'automne.

ARCHIVES

Avant de détailler le projet, une mise en contexte et des repères historiques s'imposent. C'est en 1995 que le spécialiste du traitement des déchets Celtor a érigé une halle de compostage, agrandie en 2010. En 17 ans, la quantité de déchets verts traités par Celtor sur le site de Ronde-Sagne à Tavannes a plus que quintuplé, passant de 1200 tonnes en 1996 à 6500 tonnes l'an dernier.

A ce jour, le stockage, le tri et le déchiquetage des déchets verts se réalisent sur la place de compostage située près de la réception. Les déchets traités sont ensuite transportés par remorques tractées jusqu'à la halle de compostage située en

contrebas du site de Ronde-Sagne. Des va-et-vient, donc.

Faire de la place pour d'autres déchets

Le projet prévoit le regroupement du traitement des déchets verts et des boues de balayage des routes sur une place commune savamment choisie. «Ce nouvel emplacement aura l'avantage de se situer à proximité de la halle de compostage, ce qui évitera le transport entre le traitement des déchets verts

et la halle», commente le chef d'exploitation Jean-Pierre Hausener. L'espace gagné permettra d'accueillir la halle de transbordement, dont le déplacement est agendé pour 2015.

Le but du jeu est donc d'optimiser la surface disponible au centre de la décharge pour notamment accueillir davantage de mâchefers, ces résidus provenant des centres d'incinération.

Concernant le traitement des boues du balayage des routes, on note des changements im-

portants sur la manière de les traiter. Par le passé, les boues des balayeuses étaient acceptées sans restrictions en décharge bioactive. A présent, le traitement des boues prévoit le décantage sur place. Une maison spécialisée traite ensuite les éléments non liquides avant de les retourner à Tavannes.

Les coûts liés à ce réaménagement sont estimés à 1,1 million. Les travaux pourraient être terminés cet automne.

PATRICK CERF